

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2016

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Gilbert PALLAIS, excusé, de MM. Alain VALLET (procuration à Mme C. GRAILLAT), Loïc SANDON (procuration à Mme C. BOURGEON) et Mmes Caroline GUILHOT (procuration à Mme K. GUILLEMINOT), Aurélie JABOULEY (procuration à Mme S. BARNERON)

Mme Josiane ROUX a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Rapports d'activités 2015 :**
 - (1) Agglomération**
 - (2) Valence Romans Déplacements**
 - (3) SDED**
 - (4) Syndicat Mixte Drôme des Collines**
 - (5) Rovaltain**

- 2. Décisions du maire / DIA ;**

- 3. Urbanisme ;**

- 4. Avenant de prolongation de délai BMX ;**

- 5. Convention RAD'S**

- 6. Convention avec l'agglomération pour l'entretien de la médiathèque ;**

- 7. Cession terrain 2 Rue du Pré Fleuri ;**

- 8. Personnel : modification du RIFSEEP ;**

- 9. Questions diverses ;**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

1. Rapports d'activités 2015 :

(1) Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes :

Présenté en détail par Karine GUILLEMINOT, qui signale que le document intégral peut aussi être consulté sur le site de l'Agglomération.

(2) Valence Romans Déplacements :

Présenté en détail par Karine GUILLEMINOT, qui signale que le document intégral peut aussi être consulté sur le site de l'Agglomération.

(3) SDED :

Reporté à une prochaine réunion.

(4) Syndicat Mixte Drôme des Collines :

Monsieur MOMBARD arrive à 19h50, et présente le rapport 2015. Il rappelle que le syndicat porte 3 types de projets :

- Projet LEADER (économie rurale),
- Projet CDDRA (tourisme...),
- Projet PSADER (projets stratégiques de l'agriculture)

(5) Rovaltain :

Présenté par David GOMEZ : il faut un petit rappel sur support vidéo qui permet au Conseil Municipal de bien appréhender les actions de Rovaltain. Il présente ensuite le rapport 2015.

2. Décisions du maire / DIA :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'ils ont été prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC64_2016	15/11/2016	DIA Vente AUDIN / DESPLANQUES
DEC65_2016	15/11/2016	DIA Vente Consorts DEBORNE / CABROL

3. Urbanisme :

Dossiers en cours :

Monsieur Patrick BERNARD donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

4. Avenant de prolongation de délai MAPA du BMX :

Monsieur MOMBARD rappelle à l'assemblée le marché signé pour les travaux de construction d'une butte de départ pour le BMX.

L'ordre de service de démarrage des travaux a été donné le 3/05/2016 pour une durée de 4 mois (y compris un mois de préparation). La réception, qui aurait dû avoir lieu le 5 septembre est repoussée au 20 septembre pour les raisons suivantes :

- Mise à jour des plans d'exécution en fonction de l'évolution de la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme niveau inter challenge ;
- Jours d'intempéries (fortes pluies) ;
- Arrêt de tâche ordonné par le coordinateur SPS pour non-respect des consignes de sécurité.

Après avoir pris connaissance de son rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,
Vu le Code des Marchés Publics,

ACCEPTE la prolongation de délai est joint à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 au marché de travaux signés avec les quatre entreprises attributaires.

5. Convention RAD'S :

Par délibération du 4 décembre 2014, la Communauté d'agglomération a créé le service commun «Autorisation du Droit des Sols » (ADS). Ce service a été mis en place au 1^{er} janvier 2015 et comptait 31 communes adhérentes.

Depuis sa création, la commune de Montmeyran a adhéré au service en 2015 et Saint Vincent la Commanderie en 2016. En 2015, plus de 1700 équivalent Permis de Construire ont été instruits par le service commun. En 2016, l'activité du service instructeur devrait dépasser les 2000 équivalents Permis de Construire.

Au 1er janvier 2017, les communes de Miribel, Saint-Michel-sur-Savasse, Parnans, Geysans, Saint-Christophe-et-le-Laris, Montrigaud souhaitent également adhérer au service commun ainsi que quatre communes (Barcelonne, Chateaudouble, Combovin et Montvendre) de la Communauté de communes de la Raye suite à la fusion avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Le comité de suivi ADS réuni le 26 octobre a donné son accord sur cette évolution du périmètre et pour modifier le règlement de fonctionnement du service commun.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'évolution du périmètre du service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme avec l'intégration de 10 nouvelles communes : Barcelonne, Chateaudouble, Combovin, Geysans, Miribel, Montrigaud, Montvendre, Parnans, Saint-Christophe-et-le-Laris, et Saint-Michel-sur-Savasse,
- **D'APPROUVER** la modification de règlement de fonctionnement du service commun ADS,
- **D'AUTORISER** le Maire, à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération et tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du service commun ADS.

6. Convention avec l'agglomération pour l'entretien de la médiathèque :

Depuis le 1^o janvier 2016, la compétence de la médiathèque de Mours a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Il convient de passer une convention de prestation de service pour l'entretien des équipements entre la commune de Mours et l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire ;

7. Cession terrain 2 Rue du Pré Fleuri :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition qui avait été décidée par délibération du 23/03/2016, du bien ci-après :

Adresse : 1 rue du Pré Fleuri

Propriétaire : DURET Alain

Nature du bien : une parcelle bâtie (maison + dépendances) avec terrain attenant

Références cadastrales : section AH N° 426 – 203 - 175 - 428 et 427

Il rappelle à l'assemblée que cette propriété avait été acquise pour l'aménagement du carrefour de la Rue de Génissieux et de la Rue du Pré Fleuri. La maison existante a été démolie comme prévu et un bornage a été exécuté pour délimiter l'emplacement nécessaire au projet de voirie.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de rétrocéder la partie des terrains restant à Habitat Dauphinois afin de réaliser des logements sociaux.

Aussi, M. le Maire propose de céder le terrain nu qui ne servira pas à l'aménagement de voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et avoir délibéré,

- **Décide** de céder à Habitat Dauphinois, ou tout autre qui s'y substituerait, les parcelles cadastrées **AH 203 (13m²)**, **AH 514 (447m²)**, **517 (269m²)** soit une superficie totale de 729 m², par voie amiable, au prix de **168.000 € (230,45 € du mètre carré)**.
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour officialiser cette cession, sous réserve que soient construits des logements sociaux sur ce terrain, ainsi que tout document nécessaire à cette transaction.
- **DIT** que tous les frais de mutation ou autres seront à la charge de l'acquéreur.

8. Personnel : modification du RIFSEEP :

Supprimé de l'ordre du jour car la délibération précédente était conforme.

7. Questions diverses :

- Demande de subvention à la Région :

Monsieur MOMBARD propose au Conseil Municipal de procéder aux travaux d'aménagement de la zone de loisirs des Guinches :

Travaux d'aménagement de la zone de loisirs des Guinches

Pour un montant de **753.250,00 € HT**

Pour financer cette opération il suggère de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de demander une subvention aussi élevée que possible de la Région Rhône Alpes pour financer l'opération :

Travaux d'aménagement de la zone de loisirs des Guinches

Pour un montant de **753.250,00 € HT**

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune dans cette affaire.

- Demande de DETR :

Monsieur MOMBARD propose au Conseil Municipal de procéder aux travaux suivants :

Travaux d'aménagement de la zone de loisirs des Guinches – 2° tranche (salle réunion boulistes et aménagement extérieurs)

Pour un montant estimé de 250.000 € HT.

Pour financer cette opération il suggère de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Régional, de l'Etat (DETR).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de demander une subvention aussi élevée que possible au Conseil Départemental de la Drôme, du Conseil Régional, de l'Etat (DETR) pour financer l'opération :

Travaux d'aménagement de la zone de loisirs des Guinches - 2° tranche (salle réunion boulistes et aménagement extérieurs)

Pour un montant estimé de 250.000 € HT.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune dans cette affaire.

- Madame DESSEMOND : vendredi soir réunion publique de l'ACLE sur la prévention routière,
- Madame DESSEMOND : informe qu'une exposition sur la thermographie du 17 au 24/11 (hall de la mairie)
- Samedi matin : séminaire semestriel des élus :
 - a. Avenir de la maison Visentin,
 - b. Débat d'Orientation Budgétaire,
 - c. Réunion publique du 24/11 (PLU et parole aux Moursois)
- ✚ 02/12 : préparation du repas des aînés du 03/12/2016 ;
- ✚ David GOMEZ informe de la candidature de Mours au concours de la commune la plus sportive de la Drôme ;
- ✚ Commission des finances le 26/11 ;
- ✚ Repas de l'USM le 26/11 ;
- ✚ Conseil Municipal des Jeunes : Monsieur Patrick BERNARD quitte la commission car il a de nouvelles fonctions, idem pour David GOMEZ. Redémarrage début janvier avec Charline BOURGEON et Yves MACHON. Un appel est lancé pour qu'un troisième élu intègre la commission du Conseil Municipal des Jeunes.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,

BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURS Nicolas	BOUCHET Jennifer	BOURGEON Charline
DESSEMOND Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline Absente représentée	GUILLEMINOT Karine
JABOULEY Aurélie Absente représentée	JOLIVET Véronique	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert Absent
ROUX Gilles	ROUX Josiane	SANDON Loïc Absent représenté	SGRO Fabienne	VALLET Alain Absent représenté	